

# Accord de libre-échange avec la Chine : un jalon important pour les exportateurs suisses

## dossier politique

6 juillet 2013

Numéro 10

(version provisoire)

**Libre-échange** La signature de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine est un jalon important pour la politique extérieure suisse. La majeure partie des positions tarifaires et des exportations (95 % environ) bénéficieront d'une réduction des droits de douane. Cette facilitation du commerce deviendra réalité dès l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange ou après un délai de transition de cinq ou dix ans (les droits de douane diminueront de 60 % pour 3 % environ des positions tarifaires). La Chine et la Suisse ont aussi convenu des améliorations dans le domaine de la propriété intellectuelle, des procédures douanières et des prestations de services. Une clause évolutive prévoit en outre d'examiner tous les deux ans la nécessité de prendre d'autres mesures. En ce qui concerne les produits agricoles, les intérêts des agriculteurs suisses sont préservés. L'accord doit maintenant être ratifié dans les deux pays et entrera en vigueur au plus tôt en 2014. L'accord de libre-échange ouvre de nouvelles possibilités d'affaires aux entreprises des deux pays.

### Position d'economiesuisse

- ▶ L'économie salue cet accord qui contribue à améliorer l'accès au marché et la sécurité du droit.
- ▶ La Chine est devenue en quelques années le troisième marché d'exportation de la Suisse.
- ▶ L'économie salue les améliorations dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle. Sur certains points, la Suisse et la Chine vont même au-delà de l'accord TRIPS.
- ▶ Des améliorations restent possibles, notamment au niveau des droits de douane.
- ▶ L'économie salue la clause évolutive figurant dans l'accord. Celle-ci prévoit des discussions en vue de faciliter davantage les échanges.



## La Chine est le troisième partenaire commercial de la Suisse

► Le poids de la Chine dans les échanges avec la Suisse s’est fortement accru ces dernières années.

Le poids de la Chine dans les échanges avec la Suisse s’est fortement accru ces dernières années. La Chine est aujourd’hui le troisième partenaire commercial de notre pays, derrière l’Union européenne et les États-Unis. En 2011, les entreprises suisses y ont investi 5,3 milliards de francs. Le montant des investissements suisses directs réalisés en Chine atteignait 13 milliards de francs, ce qui représente 1,3% de l’ensemble des participations suisses directes à l’étranger. Les placements de capitaux de l’industrie et du secteur des services sont donc susceptibles d’augmenter substantiellement.

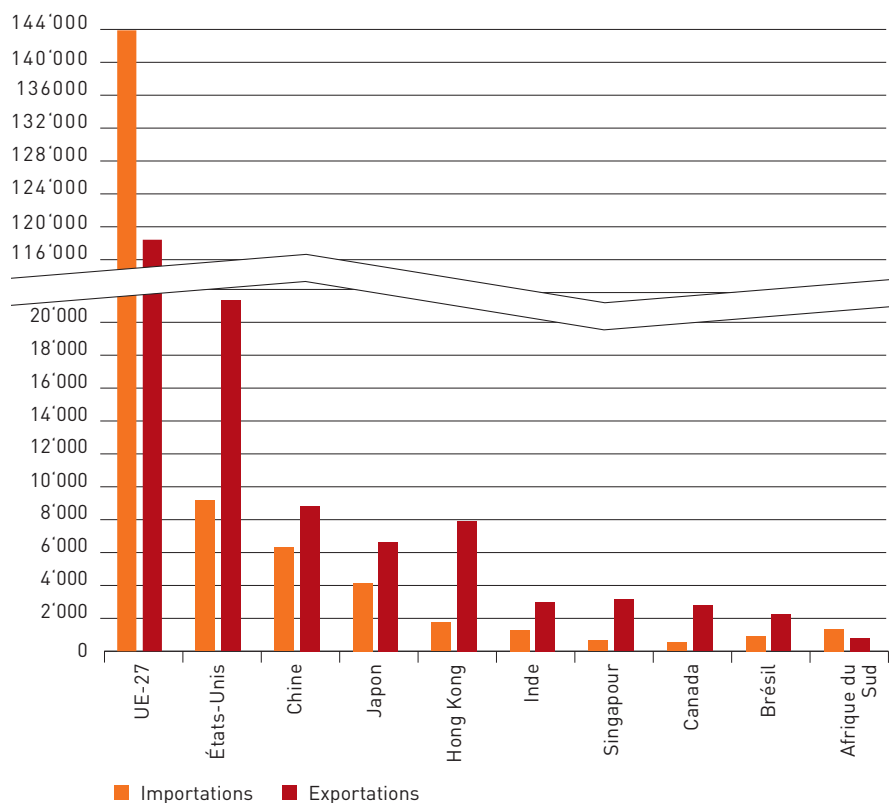
Au cours de ces dernières années, la Chine est devenue un leader du marché pour la branche de la haute technologie. Sa part aux exportations mondiales de produits haute technologie a fortement augmenté. Ce pays produit plus de la moitié des panneaux solaires et des éoliennes vendus à l’échelle mondiale. Il a cependant aussi rattrapé en partie son retard dans l’électrotechnique, la technique médicale ou l’électronique.

### Graphique 1

► La Chine est aujourd’hui le troisième partenaire commercial de la Suisse, après l’UE et les États-Unis.

### Les dix principaux partenaires commerciaux de la Suisse

En millions de francs



Source : Banque mondiale.

► Les exportations suisses à destination de la Chine ont enregistré une hausse bien plus forte que celles destinées à l'Europe.

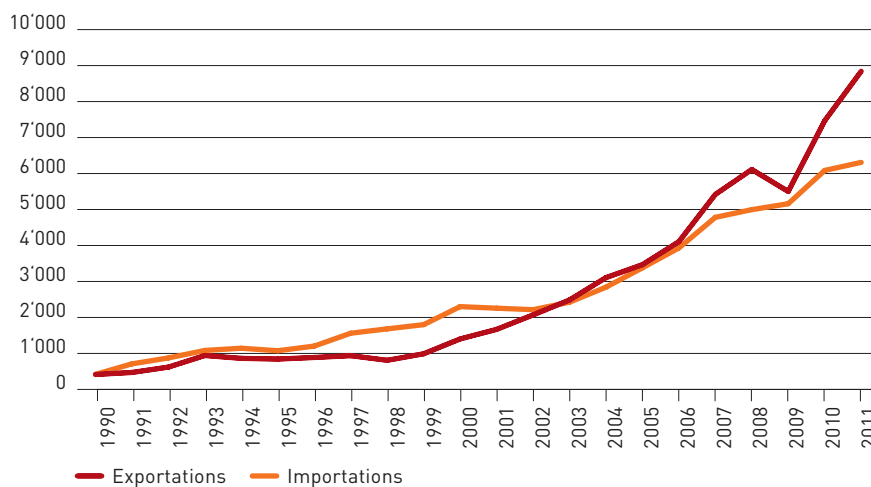
### Graphique 2

► Les relations commerciales entre la Suisse et la Chine se sont nettement intensifiées ces dernières années.

Les relations commerciales entre la Suisse et la Chine ont connu une évolution réjouissante ces deux dernières décennies. Depuis 1990, les exportations ont été multipliées par vingt. Le volume des importations est 15 fois plus important qu'il y a deux décennies. Durant la seule année 2012, les échanges bilatéraux ont doublé. À titre de comparaison, il a fallu vingt ans pour que les échanges avec l'Europe doublent. Alors que 70 % des exportations de la Suisse étaient destinées au Vieux-Continent en 1990, cette proportion a reculé depuis lors et ne se situe plus qu'entre 55 et 60 %. Cette évolution reflète la rapide intégration des entreprises suisses dans l'économie mondiale.

### Évolution du commerce extérieur Suisse-Chine

En millions de francs



Source : Banque mondiale

L'accord de libre-échange signé par la Suisse et la Chine le 6 juillet 2013 à Pékin stimulera fortement les échanges commerciaux et encouragera les investissements directs.

## Survol de l'accord de libre-échange Suisse-Chine

► Il est important que la Suisse bénéficie d'un meilleur accès au marché chinois.

L'accord de libre-échange avec la Chine est un jalon important pour la politique extérieure de la Suisse et facilite l'accès au marché chinois en rapide croissance pour les entreprises helvétiques.

### Réduction des droits de douane<sup>1</sup>

Globalement, la majeure partie des positions tarifaires et des exportations (95 % environ) bénéficieront d'une exemption ou d'une réduction des droits de douane<sup>2</sup> dès l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange ou après un délai de transition de cinq ou dix ans. Les droits de douane diminueront de 60 % pour 3 % environ des positions tarifaires. Pour 5 % du volume des exportations suisses, aucun allègement n'est prévu.

► Les principales branches exportatrices profitent de l'accord de libre-échange ; certaines restrictions seront maintenues dans un premier temps.

Les diverses branches ne sont pas toutes logées à la même enseigne. Le secteur MEM, l'industrie pharmaco-chimique, la branche textile ainsi que les instruments de précision, l'horlogerie et la bijouterie ont particulièrement besoin de protection.

<sup>1</sup> Les chiffres ci-après proviennent du Secrétariat d'État à l'économie.

<sup>2</sup> Un délai de transition de 12 ou même 15 ans est prévu pour certaines positions tarifaires.

► Les facilitations prévues pour l'industrie horlogère sont complétées par un protocole d'accord (memorandum of understanding).

En 2012, *les instruments de précision, l'horlogerie et la bijouterie* représentaient 37,7% des exportations, pour une contre-valeur de 2'948 millions de francs<sup>3</sup>. Les montres totalisaient une valeur de 1'653 millions de francs et une part de 21,1% au volume total des exportations. La réduction des droits de douane, rapportée au volume exportations, est estimée à 64% (la charge douanière calculée sur les importations à destination de la Chine s'élevait à 200 millions de dollars en 2010, dont 155 millions concernaient l'horlogerie).

En mai 2013, la Fédération de l'industrie horlogère suisse a signé avec son homologue chinois un protocole d'entente visant à intensifier la collaboration dans le domaine de l'horlogerie. Ce protocole horloger prévoit la création d'un groupe de travail composé de représentants de l'économie et de l'administration et pouvant agir comme plateforme d'échange et de coopération, dans le but de favoriser le développement des relations commerciales ainsi que la protection des droits de propriété intellectuelle et des indications d'origine.

► La part de l'industrie MEM aux exportations suisses destinées à la Chine atteint 29,9%.

*Industrie MEM*<sup>4</sup>: En 2012, la part des exportations de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux à destination de la Chine représentait 29,9%, pour une contre-valeur de 2'342 millions de francs. Les réductions des droits de douane, rapportées au volume des exportations, sont estimées à 78% (la charge douanière calculée sur les importations à destination de la Chine se montait à 163 millions de dollars en 2010).

► La part de l'industrie chimique et pharmaceutique aux exportations suisses destinées à la Chine atteint 23,7%.

*Industrie chimique et pharmaceutique*<sup>5</sup>: En 2012, l'industrie pharmaco-chimique a exporté des biens pour une contre-valeur de 1'852 millions de francs, représentant 23,7% des exportations à destination de la Chine. Les réductions des droits de douane, rapportées au volume des exportations, sont estimées à 77% (la charge douanière calculée sur les importations à destination de la Chine se chiffrait à 76 millions de dollars en 2010).

► Les exportations suisses de l'industrie textile bénéficient d'importantes réductions des droits de douane.

*Industrie textile*<sup>6</sup>: En 2012, la part de l'industrie textile représentait 1,3% des exportations à destination de la Chine, pour une contre-valeur de 104 millions de francs. Les réductions des droits de douane, rapportées au volume des exportations, sont estimées à 99% (la charge douanière calculée sur les importations à destination de la Chine totalisait 5 millions de dollars en 2010).

► Pour l'heure, les réductions des droits de douane ne s'appliquent pas à toutes les positions.

Les réductions des droits de douane ne s'appliquent pas à toutes les positions. À l'expiration des délais de transition, environ 80% des droits de douane payés sur les biens d'exportation suisses pourront être économisés. Cela montre que Pékin est favorable à une plus grande ouverture du marché chinois. Pour les entreprises exportatrices, il est en outre important d'abolir rapidement les exceptions qui subsistent.

### Améliorations dans le domaine non tarifaire

Étant donné que la Chine prélève des droits de douane relativement modérés, les améliorations non tarifaires sont d'autant plus importantes pour faciliter l'accès au marché.

► L'accord contient une série d'améliorations dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle.

*Propriété intellectuelle*: L'accord prévoit une série d'améliorations dans le domaine de la propriété intellectuelle. Sur certains points, la Suisse et la Chine vont plus loin que l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touche au commerce de l'OMC (ADPIC). La protection des données de test est allongée à 6 ans et celle des designs industriels à 10 ans, voire 25 ans dans certains cas. En outre, l'accord intègre le dialogue bilatéral en cours sur les

<sup>3</sup> Chapitres 90, 91 et 71 du tarif douanier

<sup>4</sup> Chapitre 84 et 85 du tarif douanier

<sup>5</sup> Chapitre 28-39 du tarif douanier

<sup>6</sup> Chapitre 50-63 du tarif douanier

questions de propriété intellectuelle. En cas de violation présumée des droits de propriété intellectuelle, des mesures de protection sont prévues à la frontière déjà. En cas de violation effective de ces droits, la procédure civile prévoit la possibilité d'obtenir des indemnités. Les brevets pour les découvertes biotechnologiques sont reconnus.

► Dans le domaine des prestations de services, l'accord se base sur la terminologie et les règles de l'Accord Général sur le Commerce des Services de l'OMC (AGCS/GATS)

*Prestations de services* : Dans le domaine des prestations de services, l'accord se base sur la terminologie et les règles de l'Accord Général sur le Commerce des Services de l'OMC (AGCS/GATS). Certaines règles horizontales (concernant notamment la transparence et la procédure d'autorisation) sont précisées, ce qui contribue à améliorer la sécurité du droit. Pour les prestations fournies par des personnes physiques, l'accord de libre-échange définit des catégories (transferts internes de cadres et de spécialistes, fournisseurs de certaines prestations à forte valeur ajoutée limitées dans le temps par contrat, vendeurs de services et hommes d'affaires), ainsi que les conditions de la procédure d'obtention d'un permis de travail et d'une autorisation d'entrée. En revanche, l'accord ne prévoit pas de mesures concernant l'accès au marché du travail ou un séjour permanent. Par rapport au GATS, la Suisse et la Chine renforcent dans plusieurs secteurs leur engagement en matière d'accès au marché. Les deux pays facilitent notamment la fourniture de services limités dans le temps par des installateurs et des réparateurs de machines, ainsi que les services aéroportuaires et certaines prestations financières. Dans le domaine du négoce de valeurs mobilières, la Chine offre en outre un meilleur accès au marché à la Suisse.

► Le but de la clause évolutive est de faire profiter l'autre partenaire de l'ouverture du marché suisse ou chinois à des pays tiers.

*Clause évolutive* : Tous les deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord, la commission mixte Suisse-Chine discutera de l'opportunité d'une nouvelle réduction des droits de douane. Le but de cette clause évolutive est de faire profiter l'autre partenaire de l'ouverture du marché suisse ou chinois à des pays tiers. La qualité de l'accord de libre-échange sera ainsi continuellement améliorée.

*Amélioration de la procédure douanière* : L'accord de libre-échange contient par ailleurs un chapitre sur la facilitation des échanges, dans lequel les parties s'engagent à tenir compte des normes internationales lors de la définition de procédures douanières, à publier les informations relatives au trafic de marchandises et à communiquer aux acteurs économiques des indications fiables sur les tarifs et l'origine des produits.

Les règles de liste déterminant les ouvraisons ou transformations à effectuer dans le pays d'origine se fondent sur des méthodes de production modernes. Les producteurs suisses profitent donc effectivement de l'accès préférentiel au marché.

► L'accord contribue à un développement durable.

#### **Droit du travail et aspects environnementaux**

L'accord de libre-échange contient aussi un chapitre relatif aux questions environnementales. Les deux pays ont en outre conclu un accord parallèle sur les questions liées au droit du travail. Les dispositions de cet accord visent à garantir la mise en œuvre des législations nationales et des conventions internationales en vigueur (notamment les accords multilatéraux dans le domaine de l'environnement et les conventions du BIT), mais également à améliorer le niveau de protection de l'environnement et les conditions de travail.

### Accords de libre-échange – la Suisse dans la concurrence internationale

Mis à part la convention de l'AELE et l'accord avec l'UE, la Suisse a paraphé 27 accords de libre-échange. Ces accords sont des instruments importants. Leurs dispositions vont plus loin que le droit de l'OMC et permettent à la Suisse de bénéficier d'un meilleur accès au marché. Cela est important, car le cycle de Doha de l'OMC est dans l'impasse depuis des années et une poursuite de la libéralisation au niveau multilatéral ne peut être espérée.

La Suisse se trouve dans une situation de concurrence mondiale en ce qui concerne la facilitation des échanges : le 17 juin 2013, les États-Unis et l'UE ont par exemple entamé des négociations au sujet d'un accord de libre-échange global. Dans le bassin Pacifique aussi, on s'efforce de mettre sur pied un tel pacte.

## Conclusion – Appréciation de l'économie

Pour l'économie, la qualité prime sur la quantité lorsqu'il est question d'accords de libre échange. Les objectifs qualitatifs peuvent être résumés comme suit :

- ▶ Réduction marquée et généralisée des droits de douane
- ▶ Amélioration de la protection de la propriété intellectuelle (ADPIC +)
- ▶ Facilitation des échanges (simplification de la procédure de délivrance de certificats d'origine, par exemple)
- ▶ Clause évolutive (garantie durable d'un traitement équitable par rapport aux principaux concurrents de pays tiers)

▶ Le résultat des négociations menées avec la Chine ne satisfait pas tous les objectifs.

Le résultat des négociations avec la Chine ne remplit pas tous les objectifs. Certaines restrictions subsistent dans le premier point – crucial – relatif au commerce de marchandises. Deux aspects doivent être soulignés ici. Premièrement, la Chine a entamé avec le Japon, Taïwan et la Corée du Sud des négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange. C'est pourquoi la Chine devrait pour l'instant continuer de faire preuve de retenue dans certains domaines. Deuxièmement, des allègements douaniers ultérieurs dans l'intérêt des deux parties sont possibles.

Par contre, des accords très favorables aux deux parties ont été ratifiés dans les domaines non tarifaires. La protection renforcée de la propriété intellectuelle revêt une importance fondamentale non seulement pour l'économie suisse basée sur l'innovation, mais aussi pour la Chine en tant que premier exportateur mondial de produits de haute technologie.

▶ L'accord améliore sensiblement la situation.

Globalement, le traité apporte des améliorations significatives par rapport à la situation actuelle. Cet accord de libre-échange facilitera l'accès des entreprises suisses au marché chinois et leur apportera, ces prochaines années, un avantage concurrentiel par rapport aux firmes des États tiers. Aux yeux d'économie-suisse, la clause évolutive et le rôle important de la commission mixte sont particulièrement positifs dans une perspective à long terme. Si la Chine conclut par exemple avec l'UE un accord de libre-échange garantissant de meilleures conditions d'accès, la Chine et la Suisse pourront convenir de facilitations similaires. Avec l'instrument de la commission mixte, il sera par ailleurs plus simple non seulement de défendre les intérêts de l'économie suisse, mais également de les promouvoir. La pierre angulaire d'un dialogue durable et sérieux entre partenaires commerciaux est ainsi posée. La Chine apprécie particulièrement cette fiabilité et cette orientation à long terme. L'accord de libre-échange

encourage la Chine à ouvrir son marché plutôt que d'adopter une attitude protectionniste. En paraphant cet accord, la Chine donne donc un signal politique fort.

L'accord de libre-échange est un jalon important pour les deux pays. Comme la comparaison avec les années 50 le montre, la symbolique de cette étape est puissante : la Suisse profite aujourd'hui encore du fait qu'elle avait été l'un des premiers pays occidentaux à reconnaître la République populaire chinoise.

#### **Des questions concernant l'accord de libre-échange ?**

Les entreprises qui ont des questions au sujet de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine peuvent nous contacter par courriel ou par téléphone (kmu@economiesuisse.ch ; pme@economiesuisse.ch ; +41 44 421 35 35). Nous les renseignerons le plus rapidement possible.

L'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine peut être téléchargé sous [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch).

#### **Autres interlocuteurs des entreprises**

- ▶ Chambre de commerce sino-suisse  
Höschgasse 89  
CH-8008 Zurich  
Switzerland  
+ 41 44 421 38 88  
[info@sccc.ch](mailto:info@sccc.ch)  
[www.sccc.ch](http://www.sccc.ch)
- ▶ Switzerland Global Enterprise  
Stampfenbachstrasse 85  
CH-8021 Zurich  
+ 41 44 365 51 51  
[info@switzerland-ge.com](mailto:info@switzerland-ge.com)  
[www.switzerland-ge.com](http://www.switzerland-ge.com)
- ▶ Assurance suisse contre les risques à l'exportation  
Zeltweg 63  
CH-8032 Zurich  
+ 41 58 551 55 55  
[info@serv-ch.com](mailto:info@serv-ch.com)  
[www.serv-ch.com](http://www.serv-ch.com)

#### **Pour toutes questions :**

[delphine.jaccard@economiesuisse.ch](mailto:delphine.jaccard@economiesuisse.ch)  
[jan.atteslander@economiesuisse.ch](mailto:jan.atteslander@economiesuisse.ch)  
[philipp.bauer@economiesuisse.ch](mailto:philipp.bauer@economiesuisse.ch)